



PREFET DE LA GIRONDE

Direction départementale
de la protection des populations

Langon, le 25 avril 2019

Compte rendu de la réunion de la commission de suivi de site (CSS)
de la SAS Le Lay à Saint- Symphorien du 5 avril 2019 de 15h à 17h45.

La commission est prévue par l'article 33.4 de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter de la SAS Le Lay du 20 septembre 2016. Sa composition et son fonctionnement sont définis par l'arrêté préfectoral du 24 mai 2017.

Présents :

- M. Éric Suzanne, sous-préfet de l'arrondissement de Langon et président de la commission,
- M. Hervé Gillé, conseiller départemental,
- M. Guy Dupiol, maire de Saint Symphorien,
- M. Vincent Gelley, maire de Sore,
- M. Jean-Charles Quintard, directeur départemental de la protection des populations (DDPP) de la Gironde,
- Mme Sabrina Dondeyne, chef du service de protection de l'environnement à la DDPP de la Gironde,
- Mme Sylvie Lalanne, inspectrice de l'environnement en charge des installations classées à la DDPP de la Gironde,
- M. Serge Baudy, maire de Marcheprime, président du SAGE Leyre,
- Mme Cathy Navrot, animatrice du SAGE Leyre et du parc naturel régional des Landes de Gascogne (PNRLG),
- M. Sébastien Irola, représentant le SAGE Ciron,
- M. Jean-Paul Meric, représentant le SAGE Ciron,
- Mme Denise Cassou, présidente de l'association Landes environnement attitudes (LEA)
- M. Patrick Le Foll, président de la SAS Le Lay, directeur général de la SCA filière porcs du sud-ouest (FIPSO),
- M. Eric Barrère, responsable projets et développement auprès de la SCA filière porcs du sud-ouest (FIPSO),
- Mme Isabelle Potier, coordinatrice du service agriculture et environnement du cabinet d'étude NCA environnement, présentatrice du suivi technique et agronomique,
- M. Florian Turquois, NCA environnement,
- Mme Julie Campguilhem et Mme Justine Sourisseau, GRCETA-SFA, membres invités

M. Dupiol souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants à cette réunion de suivi technique du site (CSS). Il donne la parole à M. Suzanne qui rappelle l'objectif de la commission à savoir le suivi technique et agronomique de l'épandage des effluents produits par la SAS LE LAY et de l'évolution du site.

Un premier tour de table permet à chacun de se présenter.

Mme Potier évoque la construction du nouveau bâtiment d'engraissement en cours. Il n'y a pas eu de changement concernant la teneur des effluents en azote (58 769 kg) et phosphore (40 178 kg) pour un volume annuel de 13 787 m³. Le lisier est soit épandu soit mis en compostage.

Le plan d'épandage n'a pas été modifié et concerne les communes de Saint-Symphorien, Bourideys et Saure. Les îlots d'épandage ont cependant fait l'objet d'un nouveau découpage afin d'assurer un meilleur suivi.

M. Dupiol demande si des analyses sont effectuées sur le fumier de cheval pour déterminer s'il contient d'éventuels éléments résiduels dangereux ou indésirables dans le cadre d'un épandage.

Mme Potier et M. Barrère répondent qu'il n'y pas d'analyses effectuées considérant qu'il ne s'agit pas d'une obligation réglementaire.

M. Baudy évoque les polluants émergents et le fait qu'il est gênant de traiter les sols avec des matières dont on ne connaît pas l'exacte composition, et les effets cumulés des épandages année après année.

M. Dupiol demande comment sont déterminés les lieux de prélèvement des sols. M. Le Foll répond qu'ils sont définis dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

Mme Potier indique que le plan d'épandage du compost n'a pas évolué mais précise qu'un programme d'autosurveillance a été mis en place depuis début 2015.

M. Baudy pose la question de la pluviométrie au moment de la réalisation des analyses, car en période de forte pluviométrie un lessivage plus rapide des sols est à attendre ce qui peut générer une pollution.

Mme Potier indique que les reliquats azotés permettent d'identifier les pertes d'azote liées au lessivage.

M. Dupiol complète le sujet en indiquant que la pluviométrie influe sur l'infiltration de la matière au fil des années et s'interroge sur le phénomène de saturation des sols qui reçoivent des épandages depuis 20 ans.

Pour Mme Potier, les éléments apportés correspondent aux besoins des plantes.

Mme Cassou demande alors pourquoi les mesures montrent que les nitrates augmentent régulièrement dans les eaux.

Mme Potier présente les résultats d'analyses des lisiers bruts, compost, sols, eaux souterraines et eaux superficielles. Pour le compost, une amélioration au niveau du process est notée car une entreprise est intervenue pour le retournement des andains et l'analyse des lots. L'analyse des sols montre que les reliquats en entrée d'hiver sont moins importants que l'an passé. Pour les analyses des eaux superficielles, une discussion avec le SAGE est en cours pour la modification de la localisation du point SUP1 ; en effet celui-ci a été analysé sur de l'eau stagnante ce qui n'est pas représentatif. Les forages analysés se trouvent à des profondeurs de 12/15 mètres et la norme est de 50 mg/l.

Cependant, Mme Navrot précise que la norme pour le maintien de la vie aquatique est de 18 mg/l, ce qui est en deçà des valeurs présentées.

M. Irola indique que la mesure ne prend pas en compte le facteur de dilution et qu'une évaluation en flux serait plus pertinente.

Une discussion a lieu sur la valeur du point amont à 54,7 mg/l.

Il est décidé que le point ESU1 n'était pas représentatif et qu'il devait être redéfini en concertation avec le SAGE Ciron.

M. Gillé considère qu'il y a trop peu de recul pour conclure et M. Irola estime que les deltas de valeurs sont trop peu élevés avec des valeurs assez hautes. Les analyses sont très dépendantes des effets de pluie (chasse d'eau hivernale).

M. Baudy précise qu'en moyenne les valeurs ne montent pas.

Mme Potier propose d'intégrer les analyses d'eau de la station de la Hure. Pour les eaux souterraines, un meilleur calage des prélèvements a été réalisé. Les analyses pointent le problème des nitrates dans les eaux souterraines.

Mme Sourisseau précise qu'il n'est pas possible de comparer le phosphore et l'azote, ce dernier étant pénalisé par un historique de pratiques anciennes. Le taux de phosphore ne permet pas de tracer l'origine du nitrate.

Mme Cassou émet l'hypothèse que si l'azote contenu dans l'eau d'arrosage n'est pas comptabilisé, il y a forcément surfertilisation azotée. De même pour le cuivre et le zinc.

Mme Sourisseau répond que le cuivre et le zinc sont apportés par les engrais organiques et Mme Campguilhem précise que l'azote contenu dans l'eau d'arrosage est pris en compte lors de l'élaboration des plans de fumure.

M. Barrère complète pour la partie cuivre et zinc que les teneurs dans les aliments pour animaux baissent au fil des années, ce qui en réduit de fait la teneur dans les effluents.

M. Gillé demande s'il serait possible d'agir sur la nature des sols. Mme Sourisseau répond que c'est très peu possible car le sol sableux restera filtrant.

M. Gillé pose la question de la gestion des cultures intercalaires. Mme Campguilhem répond qu'en zone vulnérable, la destruction chimique de ces cultures est interdite.

Proposition est faite de retravailler les courbes sur des scénarios tendanciels.

Mme Campguilhem considère que l'acquisition de données multiples permettra d'avoir une meilleure analyse.

Mme Cassou indique que le compost normé représente 30 % des effluents. M. Barrère indique que le compost n'est pas normé. Se pose un problème de matières sèches lié notamment à un manque de structurant.

M. Le Foll pense pouvoir obtenir un compost normé mais du fait de la restriction des matières premières, cela est plus compliqué. Pour le compost, il n'y a pas d'obligation de faire un compost normé mais c'est l'objectif à terme.

M. Dupiol indique que s'il manque de la matière végétale, il existe des gisements autour et pose la question de la méthanisation.

M. Le Foll précise qu'au niveau du compost, il n'y a pas d'incorporation d'autre matière que du lisier et du fumier pour des raisons économiques et de compétence technique. En 2017 et 2018 des procédures sur la gestion des retournements ont permis des améliorations. Quant à la méthanisation, c'est un enjeu important ; il y a des réalisations et des projets FIPSO. Mais les projets se heurtent à la durée des phases administratives. La méthanisation ne peut pas faire partie des projets à court terme pour des raisons principalement économiques mais pourrait être envisagée pour du moyen et du long terme. La finalité étant d'apporter des amendements aux plantes, il faut valoriser au mieux le lisier dans le respect de la réglementation et du besoin des plantes.

M. Gillé est convaincu que le travail entamé s'inscrit dans le temps ; mais le problème particulier au niveau des sols implique que tout ce qui peut être amélioré doit être fait et la méthanisation est un facteur d'acceptabilité important. Les élus locaux y sont favorables.

M. Meric précise que sur le plan technique on fabrique du méthane mais que le problème de l'azote reste entier. De nouveaux intrants dans un méthaniseur apportent encore de l'azote ; Il vaut donc mieux travailler avec les maïsiculteurs pour avoir un apport d'azote au plus près du besoin de la plante.

Mme Navrot demande s'il serait possible d'avoir le plan d'épandage sous format cartographique SIG qui est plus facile à compiler. M. Le Foll répond favorablement.

M. Barrère note que la collaboration du GRCETA et des prêteurs de terre s'est améliorée. La redivision des îlots a permis une meilleure compatibilité des besoins agronomiques. Il a été fait appel à une entreprise spécialisée qui travaille le sol et épand plus vite, ce qui améliore l'épandage et le rend possible au plus près des semis. La SAS LE LAY a pris en charge 50 % du coût.

M. Dupiol demande s'il y aura toujours de l'épandage sur les parcelles de M. Lang. M. Le Foll lui répond positivement.

M. Barrère indique que les prêteurs de terre auront une vraie idée de ce qui est épandu et que le sol est travaillé sur 20 cm.

M. Le Foll précise que la SAU de 957,89 ha donne un bilan azoté de 39,4 kg d'azote /ha alors que la SAMO de 256,3 ha donne un bilan azoté de 147,3 kg d'azote /ha et que l'objectif est bien de tourner sur les parcelles.

La question des épandages en forêt est ensuite abordée, de même que celle des épandages de boues de stations d'épuration industrielles.

Mme Navrot pose la question des analyses microbiologiques des sols qui ne sont jamais faites.

Un tour de table final est proposé.

Mme Sourisseau indique que le GRCETA s'intéresse de près à ce qui se passe à la CSS et qu'ils ont été alertés par les teneurs en nitrates. Les pratiques des agriculteurs sont suivies et accompagnées pour être compatibles avec la nature des sols. La nappe peut aussi être le témoin de ce qui s'est passé avant. Le décalage des apports après le semis permettrait également de les faire coïncider avec le besoin des plantes. Le GRCETA souhaite vraiment travailler en lien avec la SAS Le Lay pour améliorer les choses.

M. Meric souligne le progrès accompli.

M. Irola note le partenariat mis en place très favorable.

M. Baudy considère qu'il y a des avancées et apprécie que le GRCETA vienne. Il souligne le rôle du SAGE pour faire avancer les pratiques et protéger le territoire.

Mme Cassou note un travail commun intéressant et le fait que les demandes formulées l'an passé ont été prises en compte. Elle précise que le bien-être animal est un élément essentiel à prendre en compte.

M. Gelley s'interroge sur les taux élevés de nitrates autour des parcelles non épandues en lisier et donne en exemple la porcherie de Blagon.

M. Turquois souligne l'amélioration des prélèvements avec la purge des forages.

M. Le Foll indique que la réunion est très intéressante et que l'enjeu est d'être positif et de trouver les meilleures méthodes pour apporter aux plantes ce qu'elles ont besoin au bon moment. La configuration de la commission permet d'éviter les fausses informations et de dépasser le débat agriculteur/éleveur. Le travail se poursuit sur l'environnement du bâtiment (clôture, insertion paysagère) et avec la construction du nouveau bâtiment d'engraissement. Par la suite le post-sevrage sera reconstruit. Ces nouveaux bâtiments permettront de répondre aux questions sur les émissions d'ammoniac.

M. Quintard demande à ce que soient présentées à la prochaine réunion des photos avant/après.

M. Dupiol conclut en indiquant que cette 3ème réunion sur le sujet permet de suivre l'évolution de l'établissement et note que les tendances sont importantes. Les choses s'améliorent, même si ces améliorations ne sont pas assez rapides. Concernant la construction, le délai entre le permis de construire et le début des travaux a été très long mais la construction est commencée et la réglementation est respectée.

M. Suzanne clôture la réunion à 17h45 et fixe la date de la prochaine commission à jeudi 9 avril 2020 à 9h30 à la mairie de Saint-Symphorien.

Le président,

Éric SUZANNE

